

**Note d'orientation sur les annonces de contributions
à la quatrième session de la Consultation sur FIDA13
(14 et 15 décembre 2023)**

À la prochaine réunion de la Consultation sur la Treizième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA13), les États membres seront invités à formuler leurs annonces de contributions pour FIDA13. La présente note d'orientation vise à faciliter le bon enregistrement de toutes les informations.

Lignes directrices concernant les annonces de contributions. Pour annoncer leurs contributions lors de la prochaine réunion sur FIDA13, les délégués sont priés de préciser les éléments suivants:

1. **Montant et devise de la contribution annoncée:** conformément à la Résolution sur FIDA13, les États membres libellent leurs contributions annoncées et effectives soit dans leur propre monnaie, sous réserve que celle-ci soit librement convertible et qu'ils n'aient pas connu entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2022 une inflation supérieure à la limite, fixée par le Fonds, de 10% par an en moyenne, soit en droits de tirage spéciaux. On trouvera à l'annexe VIII du Rapport sur la reconstitution pour FIDA13 une liste des monnaies dans lesquelles les annonces et paiements sont acceptés pendant ce cycle.
2. **Type de contributions:**
 - a. Contribution de base;
 - b. Contribution additionnelle pour le climat;
 - c. Prêt concessionnel de partenaire (tous les bailleurs de fonds qui envisagent l'octroi d'un prêt concessionnel sont priés d'en discuter les modalités avec la direction avant les séances d'annonce de contributions).
3. **Utilisation de tout abattement découlant de l'encaissement anticipé des contributions de base:** veuillez préciser si le pays compte se prévaloir de l'option d'encaissement anticipé et comment il souhaite utiliser tout abattement généré (par exemple, pour couvrir d'éventuels arriérés, accroître la contribution en cas d'encaissement du montant total de la contribution annoncée ou pour obtenir un abattement sur le montant encaissé). Tous les bailleurs de fonds qui envisagent cette option sont priés de discuter les modalités de l'encaissement et de l'abattement correspondant avec la direction à l'avance.
4. **Précisions complémentaires:** veuillez indiquer si la contribution annoncée est **assujettie à une approbation parlementaire**, car une telle information doit être inscrite dans les tableaux des annonces de contributions.
5. Si **les annonces visent plusieurs types de contributions**, veuillez annoncer les contributions séparément, en indiquant les détails ci-dessus pour chaque type de contributions.

Les membres sont invités à transmettre les détails relatifs à leurs annonces de contributions par courrier électronique à l'équipe du FIDA chargée de la reconstitution des ressources (replenishment@ifad.org) avant la session. Cette démarche facilitera les travaux de préparation des séances d'annonce de contributions et garantira l'enregistrement exact des contributions annoncées. Tous les détails seront traités de façon confidentielle jusqu'à ce qu'ils soient officiellement annoncés lors de la séance.

Veillez noter qu'en principe, les annonces communiquées en session sont susceptibles de publication, y compris sur les réseaux sociaux du Fonds. Les États membres qui préféreraient éviter cette publicité sont invités à en informer l'équipe de reconstitution des ressources du FIDA.

Renseignements complémentaires. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les contributions à FIDA13, veuillez contacter Ronald Hartman, Directeur de la Division de l'engagement, des partenariats et de la mobilisation des ressources à l'échelle mondiale (courriel: r.hartman@ifad.org; téléphone: +39 06 5459 2610) ou l'équipe du FIDA chargée de la reconstitution des ressources (replenishment@ifad.org). Des lignes directrices plus détaillées sur les annonces de contributions pour FIDA13 sont données à l'annexe X du rapport sur FIDA13.